

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 22 mars 2024.

**Présent(s) :** Le Maire, M. Genoud,  
MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, S. Mercet,  
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, S. Pérou, S Baud, M. Bourguignon  
Formant la majorité des membres en exercice.  
**Absent(s) excusé(s) :** S. Tugler-Rossi , A. Blanc, S. Casabianca, R. Cusin  
Pouvoirs : T. Eudes donnée à S. Baud, Nicolas Laks donné à Nathalie Laks,  
C. Arhuero donné à M. Genoud  
**Le secrétariat a été assuré par :** Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	11
Votants	14
Dont pouvoirs	03

N° 2024-18

### FINANCES- Subvention EHPAD les Ombelles à Viry

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de la maison de retraite « Les ombelles » de Viry.

Afin de faire face aux soucis financiers de cette structure, il est proposé aux communes ou à leur CCAS de verser une subvention de 2 € par habitant soit, pour Beaumont, de 6 204 €.

Jusqu'en 2023, c'est le CCAS qui prenait en charge cette subvention. Compte-tenu du budget peu important du CCAS, il a été décidé que c'est désormais la commune qui prendra en charge cette dépense.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de verser la somme de 6 204 € à l'EHPAD « Les Ombelles » de Viry, et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie Laks

Le maire,

Marc Genoud

Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,

